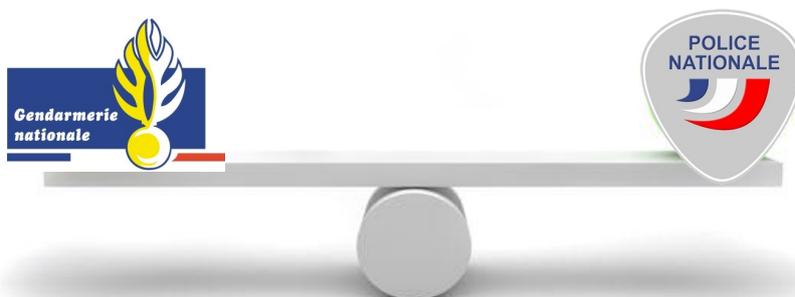


# Rétablir la vérité pour faire avancer les officiers !



*Lors de l'audience avec le ministre de l'intérieur, le bureau national du SCSI lui a fait part du ressenti négatif des officiers concernant son courrier, tant sur le ton employé, que sur l'imprécision et l'orientation de nombreux éléments techniques.*

*Le SCSI, dénonçant une analyse tronquée et partielle, lui avait remis quatre fiches techniques venant apporter objectivement la contradiction sur la base d'éléments chiffrés.*

*Cette réponse inédite de notre administration aborde notamment notre revendication générale d'égalité de traitement avec les officiers de Gendarmerie. Il nous y est opposé des arguments relatifs au taux d'encadrement et au niveau de recrutement.*

*Vous pourrez lire dans ce document les principaux éléments contenus dans nos fiches qui contredisent point par point des affirmations un peu rapides...*

## Une analyse objective

- Un taux d'encadrement policier en baisse constante
- Le taux d'encadrement de la gendarmerie a fortement augmenté avant de se stabiliser
- Recrutement OPN/OGN. Un niveau supérieur pour les officiers de police
- Une formation non validante
- Un concours hyper sélectif

## Un taux d'encadrement policier en baisse constante



TAUX D'ENCA-DREMENT	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Tx d'enca-drement Police							
<i>en % total</i>	<b>10,3</b>	<b>9,7</b>	<b>9,1</b>	<b>8,8</b>	<b>8,5</b>	<b>8,3</b>	<b>8,1</b>
<i>en % des actifs</i>	<b>13,1</b>	<b>12</b>	<b>11,6</b>	<b>11,2</b>	<b>10,8</b>	<b>10,6</b>	<b>10,3</b>
Tx d'enca-drement GN							
<i>en % total</i>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6,3</b>	<b>6,7</b>	<b>6,8</b>	<b>7</b>	<b>6,8</b>
<i>En % des actifs</i>	<b>5,4</b>	<b>6,9</b>	<b>6,9</b>	<b>7,4</b>	<b>7,7</b>	<b>7,8</b>	<b>7,6</b>

Deux facteurs sont pourtant venus impacter très négativement la baisse du taux d'encadrement :

- Une déflation ralentie par les réformes des retraites et de prolongation d'activité (le plus faible nombre de départ à la retraite a été atteint en 2011 et 2012 avec 260 départs).
- Une baisse constante des effectifs du ministère jusqu'en 2013.

Malgré ces deux éléments, le taux n'a cessé de diminuer et le nombre d'officiers a reculé de 25 % entre 2005 et 2011.

Depuis 2013 et la mise en place de la VAEP (initiée par le SCSi et soutenu par M. VALLS), le nombre de départs est de nouveau reparti à la hausse (312 en 2013). La persistance de ce dispositif, contestée par Bercy, permettrait une déflation plus rapide.

La structure de l'emploi au sein de la police continuera également d'évoluer conformément au projet de loi de finances pour 2014. Les emplois de hauts fonctionnaires, du corps de conception et de direction et du corps de commandement devraient baisser de 255 ETP en 2014. Parallèlement, le nombre de gardiens et d'ADS devrait augmenter avec un plafond total d'emplois du programme « Police Nationale » qui passera de 142 317 ETPT à **143 606 ETPT** (+ 1 289 ETPT).

Pour 2014, le nombre de cadres de la PN devrait passer à 11 125, le taux d'encadrement poursuivra donc sa diminution pour atteindre 7,7% et se rapprocher très sensiblement de celui de la gendarmerie.

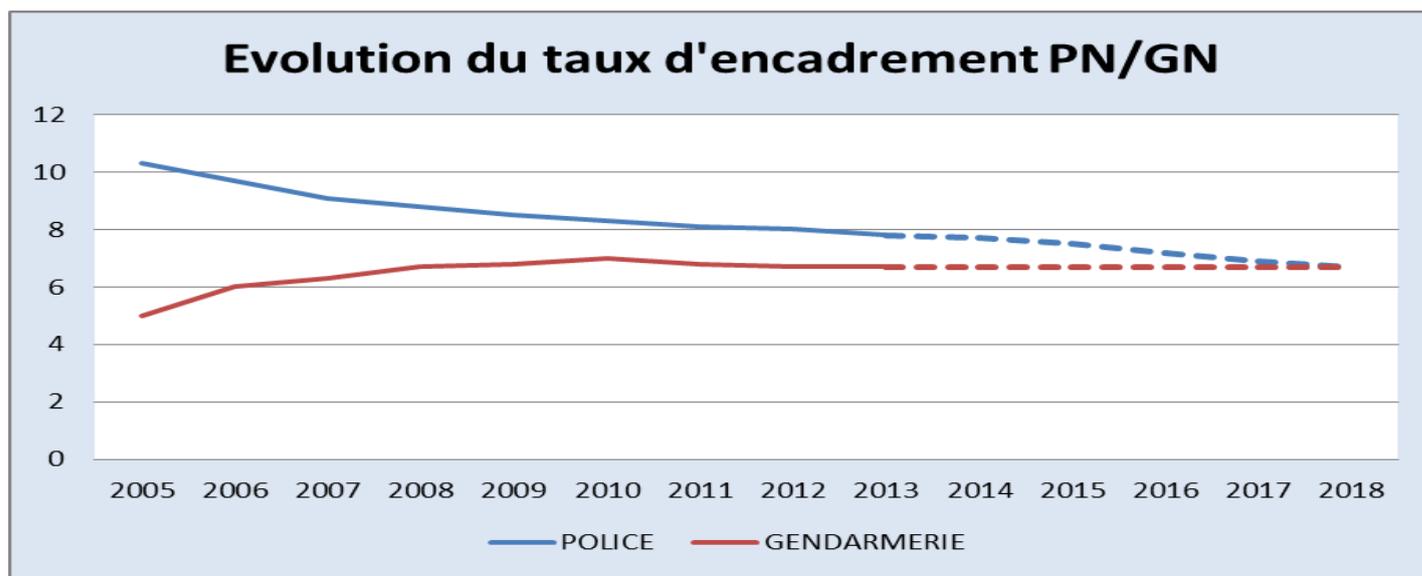
Dans les années à venir, la déflation va se poursuivre et devrait même augmenter. En 2018, lorsque le nombre d'officiers se situera autour de 8000, ce taux pourrait atteindre 6,7% (sur une base d'effectifs stables).



## Le taux d'encadrement de la gendarmerie a fortement augmenté avant de se stabiliser

Dans la gendarmerie, après avoir fortement augmenté jusqu'en 2008 dans le cadre du « PAGRE », l'effectif des officiers est maintenant stabilisé.

Le plafond d'emplois pour 2012 était fixé à 6 966 et à 7015 pour 2013. Le taux d'encadrement, sauf changement brutal de politique de la gendarmerie, devrait demeurer à un niveau sensiblement identique.



Évolution du taux sur la base des Chiffres de la DRCPN sur les effectifs réels de 2010 à 2013

Taux d'encadrement avec effectifs réels	2010	2011	2012	2013
Effectifs de Cadres	12114	11998	11719	11402
Effectifs globaux	145540	145456	142945	142456
Taux d'encadrement	8,3 %	8,2%	8,1%	8%

### Conclusion :

Déjà en 2008 dans le rapport vers la parité globale, et également dans « l'avis sur le rapport », la justification grade à grade pour les officiers était jugée pertinente et raisonnable. Aujourd'hui, malgré un volume de travail bien supérieur du traitement de la délinquance par la police, on note que le taux d'encadrement s'est très fortement rapproché et qu'il sera fin décembre pour la police aux alentours de 7,7%. Il s'inscrit dans une courbe constante de baisse et rejoindra rapidement celui de la gendarmerie. Or, dans le courrier du ministre de l'intérieur, il est totalement fait abstraction de cette tendance. De plus, ce chiffre correspondant à 12000 cadres est arrondi, alors qu'il était au 31/12/2013 de 11 402. Les chiffres prévisionnels de départs d'officiers à la retraite, d'après l'étude de la DRCPN de 2013 pour les années 2014 à 2018, sont respectivement de 342, 373, 396, 353 et 371.

L'harmonisation des taux d'ISSP à grade égal, de lieutenant à général, préconisée par les deux rapports, est d'ailleurs venue valider avec des années de retard ce constat de niveau de responsabilité identique.

## RECRUTEMENT OGN/OPN : UN NIVEAU SCOLAIRE SUPÉRIEUR POUR LES OFFICIERS DE POLICE

Un constat objectif établi sur la base du bilan social de 2013 (DRCPN)



RECRUTEMENT	MASTER 2	LICENCE OU PLUS	BAC	Sans diplôme
<b>OGN</b> <b>Promotion en cours</b> <i>(niveaux requis en fonction du type de recrutement)</i>	15,9 %	27,7 %	N.C	N.C
	43,6 %			
<b>OPN</b> <b>17° et 18° promotion</b> <i>(Niveaux réels des diplômés des élèves)</i>	43,7 %	15,5 %	<b>40,8 %</b> <b>(dont 16,2 bac+2)</b>	Aucun
	59,2 %			

Dans le courrier du Ministre daté du 18/07/14, il est mentionné que la majorité du recrutement des officiers de gendarmerie (220 soit 54,5 % des officiers) est effectuée sans condition de diplômes. D'ailleurs, ils feront une carrière jusqu'au grade de chef d'escadron et rarement au delà. Il est à noter que 80% des élèves officiers de gendarmerie, issus du concours externe, termineront au minimum lieutenant colonel en moins de 20 ans.

En ce qui concerne les officiers de police, tous sont titulaires sans exception du Bac et **59,2 %** ont un niveau supérieur à la licence. Pourtant, tous termineront à l'équivalent de chef d'escadron, sauf à passer un nouveau concours et suivre une nouvelle scolarité pour devenir commissaire (en plus de leur diplôme, ils suivront une scolarité de 18 mois et de 24 mois soit un total sans équivalent dans la FP).

Pour les internes, ils ne parviendront pas tous au grade de chef d'escadron (comme les gendarmes), mais suivront une scolarité complète contrairement à leurs homologues gendarmes (18 mois pour un élève OPN, 1 mois pour un OGN).

Par ailleurs, le niveau de recrutement des OGN avait été fixé à MASTER 1 (Maitrise), soit plus bas que celui des commissaires, mais il a évolué discrètement à MASTER 2 par le biais des nouveaux arrêtés annuels de recrutement dans le cadre des réformes des diplômes en France.

## La formation est non validante pour les officiers de police contrairement aux gendarmes

Au niveau des diplômes, près de 60% des élèves officiers de police sont titulaires au moins d'une licence. Malgré une scolarité de 18 mois dans leur cursus, elle ne sera pas validante et ne leur apportera aucune plus value concernant les diplômes, puisque contrairement aux commissaires de police à qui l'on offre un niveau master 2, on ne propose que la licence aux officiers de police.

Les OGN se verront quant à eux obtenir le niveau licence, y compris ceux recrutés en interne (à 54,5 %) sans condition de diplôme et qui n'effectuent qu'un stage de formation de un mois.

## Le concours d'officier de police : un des plus sélectifs de la fonction publique

Le nombre important de candidats au concours d'officier en fait un des concours les plus sélectifs de la fonction publique (taux de sélectivité de 1,4% pour les OPN contre 4,9% pour les officiers de gendarmerie)

Ainsi, ces quelques chiffres des données diffusées sur les sites internet des différents ministères, en sont la parfaite illustration :

Type de concours	% de réussite à l'admission
Concours de commissaire de police	1.4%
Concours d'officier de police	1.4%
Concours d'inspecteur des douanes	2.4%
Concours d'officier de gendarmerie	4.9%
Concours d'inspecteur des finances publiques	5.7%
Concours d'attaché d'administration de l'éducation nationale	11.5%

Par ailleurs, à la lecture du rapport annuel sur l'état de la fonction publique (édition 2013) "Politiques et pratiques de ressources humaines", il apparaît que le taux de sélectivité des concours de catégorie A est de l'ordre de 9.5%, sans conteste, le concours d'officier et celui de commissaire demeurent les plus sélectifs de la fonction publique et ce, très largement.

Enfin, il est important de noter, toujours sur la base des données du rapport ci-dessus cité, que :

- les concours accessibles avec un Master 1 (bac+4) ne représentent que 2,4 % des sélections en catégorie A (concours d'entrée à l'école de la magistrature et concours d'inspecteurs de la jeunesse et des sports, d'ingénieurs élèves des ponts eaux et forêts ou de commissaires contrôleurs des assurances). Sur les 60 % d'agents recrutés sur ces critères en 2011, pour lesquels le niveau de diplôme était connu, plus des deux tiers avaient un diplôme de niveau bac+5, soit un an d'étude supplémentaire.
- Seuls 13,3 % des concours de la catégorie A sont accessibles aux candidats n'ayant que la licence (bac+3). En 2011, 1 970 personnes ont été recrutées pour pourvoir les postes répondant à cette exigence : conseillers d'orientation, psychologues, élèves attachés (IRA), inspecteurs des impôts et du trésor public, chargés d'études documentaires, secrétaires des affaires étrangères ou ingénieurs d'études. Parmi les lauréats dont le diplôme était connu (soit 88 % des reçus), 82 % avaient un diplôme supérieur à la licence (41 % un bac+5 et 41 % un bac+4).
- On constate ainsi que les candidats au concours d'officier de police sont titulaires d'un bac +5 à hauteur de 43.7% contre 41% pour les candidats aux concours de catégorie A accessibles à BAC +3.